

La prime gouvernementale ne touchera qu'une minorité de salariés

Samuel Laurent, *LeMonde.fr*, 19 Avril 2011

Annonces et précisions continuent de se succéder, parfois contradictoires, à propos de la *"prime de 1000 euros"* qu'envisage le gouvernement pour les salariés d'entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires.

Lundi 18 avril, la ministre de l'économie, Christine Lagarde, a pris ses distances avec la proposition de François Baroin, expliquant qu'elle était opposée à un montant obligatoire. Le ministre du budget évoquait 1 000 euros *"minimum"*. La veille, le ministre du travail, Xavier Bertrand, parlait d'une mesure qui s'appliquerait *"si les dividendes augmentent"* au sein d'une entreprise, soit une version encore différente de celle présentée par M. Baroin, qui parlait d'une prime versée en *"contrepartie"* des dividendes, sans précision sur leur évolution.

Malgré l'hostilité des syndicats comme du patronat à cette mesure encore confuse, le gouvernement semble décidé à la transformer en loi rapidement. Selon Christine Lagarde, les entreprises concernées seraient aidées par un *"mécanisme d'exonération de charges sociales"*. Reste à savoir qui serait concerné.

Une minorité d'entreprises verse des dividendes. En 2008, on comptait [selon l'Insee](#) 3,1 millions d'entreprises, dont l'immense majorité (3,07 millions) étaient des PME de moins de cinquante salariés. Les ETI (entreprises de taille intermédiaire), qui regroupent les entreprises de 250 à 5 000 salariés, n'étaient que 5 000 environ, qui employaient en moyenne autour de 650 personnes. Quant aux grands groupes de plus de 5 000 salariés, ils étaient à peine 240.

Parmi ces entreprises, seule une minorité verse des dividendes à ses actionnaires. Selon le [rapport Cotis](#) sur le partage de la valeur ajoutée (voir la page 74), commandé par Nicolas Sarkozy en 2009, en 2006, 41 % des grandes entreprises, 30,6 % de celles de taille intermédiaire (ETI) et 16,4 % des PME étaient concernées.

Quant aux salariés, selon le ministère de l'industrie, en 2007, on en comptait 4,3 millions travaillant dans des PME de plus de 10 personnes (donc hors micro-entreprises, peu susceptibles de verser des dividendes), 3 millions dans les ETI et 3,3 millions dans les grandes entreprises.

Moins de trois millions de salariés concernés. En appliquant à ces nombres de salariés les pourcentages issus du rapport Cotis, on peut déduire un ordre de grandeur : 670 000 salariés de PME (16,4% de l'effectif total), 900 000 personnes travaillant dans une ETI et 1,3 million de salariés de grands groupes seraient concernés par le projet de prime du gouvernement

Au total, donc, 2,8 millions de personnes, soit moins de 10 % de la population active française, seraient susceptibles de toucher la fameuse prime. Encore s'agit-il là d'une hypothèse optimiste, qui supposerait que la prime s'applique à tous les salariés sans distinction de statut (CDD, intérim...).

Les dividendes sortent de deux années de baisse. Autre bémol, et non des moindres : le chiffre ne tient qu'à condition que la prime soit versée à chaque fois qu'une entreprise verse des dividendes à ses actionnaires, sans autre condition, comme l'avait expliqué dans un premier temps François Baroin. Si, comme ont semblé l'indiquer depuis Christine Lagarde et Xavier Bertrand, la prime n'est versée que *"si les dividendes augmentent"*, le nombre de bénéficiaires est d'autant plus réduit.

Si les dividendes versés par les sociétés du CAC 40 atteignent en 2011 [des niveaux records](#), avec près de 39,6 milliards d'euros, ils ont connu en 2010 et 2009 deux années de baisse (35 et 36,6 milliards), où la prime n'aurait donc pas été versée. Une tendance généralisée à l'ensemble des entreprises, qui ont souffert de la crise et souvent diminué le versement de dividendes.

Une "prime" uniquement pour les entreprises dépourvues de participation ou d'intéressement. Dimanche 17 avril, Xavier Bertrand a offert quelques précisions, qui diminuent encore fortement le nombre de bénéficiaires potentiels : selon le ministre du travail, la loi qui sera votée obligera les entreprises à "*faire bénéficier leurs salariés*" d'une éventuelle progression des dividendes. Mais pas forcément sous la forme d'une prime : il peut s'agir d'intéressement ou de participation.

Or, la participation est obligatoire depuis 1994 dans les entreprises de plus de 50 salariés qui ont réalisé un bénéfice au cours de l'année précédente. Selon [un rapport du Sénat](#), 5 millions de salariés en bénéficient, à proportion des résultats de l'entreprise. L'intéressement concerne quant à lui 3 millions de salariés. Xavier Bertrand a évoqué une "*prime de participation ou d'intéressement*", qui pourrait donc, pour eux, prendre la forme d'un montant plus élevé pour ces deux catégories. Reste à savoir dans quelles proportions.

Moins d'un million de salariés toucheraient une prime. Seules les entreprises de moins de cinquante salariés ne disposant pas de système de participation (87 % d'entre elles, selon le rapport Cotis) et ayant versé des dividendes à leurs actionnaires seraient donc, en vertu de cette nouvelle loi, dans l'obligation de verser une prime à leurs salariés.

Là encore, on peut seulement se livrer à une estimation sur la portée du dispositif : selon un [rapport parlementaire de 2006](#), on comptait 5,7 millions de salariés de PME de moins de 50 employés. Si on leur applique le ratio mentionné dans le rapport Cotis, soit 16,4% de PME versant des dividendes, on obtient 934 800 salariés éventuellement concernés par une prime au sens premier du terme.

Encore s'agit-il là d'une hypothèse haute : l'appellation PME s'applique jusqu'à 250 salariés. Or on peut supposer que plus sa taille est élevée, plus une entreprise est encline à avoir des actionnaires et à verser des dividendes. Le ratio de 16,4 % du rapport Cotis est donc sans doute surévalué lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux entreprises de 50 salariés maximum.

Les 1 000 euros ne sont pas un minimum, mais un plafond. Quant aux "*1000 euros minimum*" de prime promis par François Baroin, ils apparaissent finalement très exagérés : selon Xavier Bertrand, ce chiffre représentait, en fait, le montant de primes jusque auquel l'Etat accorderait "*des exonérations, fiscales pour l'entreprise et sociales pour les salariés*". Christine Lagarde a par ailleurs fait savoir qu'elle préférerait que le montant de ces fameuses primes soit négocié au niveau de chaque entreprise. Aucune garantie ne sera donc apportée par l'Etat sur le montant, contrairement à ce qu'indiquait M. Baroin.

L'immense majorité des salariés exclus de la mesure. Une loi doit venir préciser "*avant l'été*" cet amoncellement d'annonces contradictoires. Reste que dans tous les cas, cette mesure destinée à améliorer le pouvoir d'achat laissera de côté la majorité des travailleurs.

En seraient exclus les fonctionnaires (dont les traitements devraient être gelés en 2011 pour la deuxième année consécutive), mais aussi les professions libérales, les travailleurs indépendants et l'essentiel des salariés des 2,97 millions de très petites entreprises de moins de 20 salariés, qui représentent, selon les chiffres d'Oseo, 96% du tissu entrepreneurial du pays et un tiers de l'économie.